



1^{er} octobre 2019

Jean-Luc Bœuf : « La force des maires tient à la durée de leur mandat »



Dans son dernier ouvrage, « L'Effet maire » (Editions du Paléon), le politologue et directeur général des services du conseil départemental de la Drôme, Jean-Luc Bœuf rappelle que les premiers magistrats ont vu très tôt la colère monter dans les territoires éloignés des centres de décision parisiens. Le brouillard plane sur la reconduction des mandats, à quelques mois des élections municipales.

A moins de six mois des élections municipales, le brouillard n'a jamais été aussi épais. La nouvelle génération de maires, issus de la première grande vague de « dégagisme » de 2014, sera-t-elle reconduite ? Pour échapper au couperet, ces premiers magistrats masquent leur étiquette sous le tapis. Ils peuvent, dans un certain nombre de villes, compter sur le soutien d'une République en marche adepte de la stratégie du « coucou ». Cela suffira-t-il ? Malgré leur retour en flamme de ces derniers mois, les maires du cru 2014 restent moins connus de la population que leurs aînés. Selon un sondage de l'Ifop pour « Le Courrier des maires » de novembre 2017, seulement 51 % des Français sont capables de citer le nom du premier magistrat de leur commune. Ce taux dépassait les 85 % dans les années 1980. La faute à une société disséminée « façon puzzle », comme la décrit le politologue Jérôme Fourquet dans son livre « L'Archipel français » (Editions du Seuil). « Les gens font le choix d'acheter un terrain qui correspond à leur budget, à une certaine distance de leur emploi, pas pour être dans telle ou telle commune dont ils ne connaissent pas les élus. Le rond-point est devenu une mairie sans toit servant à renouveler l'agora locale », abondait le sociologue Jean Viard au printemps dans nos colonnes. La démocratie du sommeil condamne-t-elle la commune ? Pas si simple, rétorque le politologue et directeur général des services du conseil départemental de la Drôme, Jean-Luc Bœuf. Dans son dernier ouvrage, « L'Effet maire » (Editions du Paléon), il rappelle que les premiers magistrats ont vu très tôt la colère monter dans les territoires éloignés des centres de décision parisiens.

Lors des municipales, les considérations nationales vont-elles l'emporter sur les enjeux locaux ?

Pour se protéger, l'Elysée et Matignon considèrent toujours qu'il s'agit d'élections purement municipales. L'édition de 2014 démontre le contraire. Comme en 1983, les candidats du pouvoir ont été massivement rejetés. Le gouvernement Ayrault a dû démissionner. Les ministres battus aux municipales, comme Guillaume Garot à Laval, n'ont pas été reconduits. De manière générale, plus la taille d'une commune est importante, plus les enjeux nationaux entrent en ligne de compte. Il y a aussi un effet amplificateur des trois plus grandes villes : Paris, Marseille et Lyon. Comme en 2001 le gouvernement Jospin en a gagné deux (Paris et Lyon), il a considéré qu'il avait remporté les municipales... mais il était minoritaire dans la majorité des villes. En 2020, il sera plus difficile de

savoir quel camp a gagné. Jusqu'à présent, les partis étaient les fournisseurs officiels des têtes de liste aux municipales. Ils recrutaient dans les cabinets des collectivités des jeunes qu'ils envoyaient ensuite à la bataille. Cet écosystème a volé en éclats avec l'élection d'Emmanuel Macron, en 2017. L'interdiction du cumul des mandats a limité le stock d'emplois politiques (assistants parlementaires, conseillers dans les villes d'une certaine importance) dont disposaient les parlementaires maires. Elle a aussi définitivement affranchi le pouvoir local du pouvoir national. Les maires PS des grandes villes, comme Nathalie Appéré à Rennes, ont pris leur indépendance. Depuis le milieu des années 2000, les partis n'ont plus de pensée sur la décentralisation. La réflexion se situe dans les think-tanks. Pour autant, dans les grandes villes, il est longtemps resté difficile de l'emporter sans le soutien d'un grand parti. En 2014, seul Philippe Saurel y est parvenu à Montpellier. Un Emmanuel Macron avant l'heure !

Que peut attendre La République en marche de ce scrutin ?

Dans ces municipales, elle joue placé, plutôt que gagnant, c'est-à-dire qu'elle se range souvent derrière des maires en place, comme Jean-Luc Moudenc (LR), à Toulouse. C'est une manière pour elle d'avoir des élus municipaux, des grands électeurs au Sénat et un groupe puissant à la Chambre haute. Il s'agit pour La République en marche d'effacer son échec lors du renouvellement du Sénat en septembre 2017. Malgré un collègue plutôt favorable, puisqu'il comprenait les départements d'Ile-de-France où le parti avait obtenu de bons scores à la présidentielle et aux législatives, La République en marche n'a pas réussi à constituer un groupe étoffé. Elle a payé l'annulation, au cœur de l'été, de crédits en faveur des collectivités. Depuis le mouvement des « gilets jaunes », elle a changé d'attitude. A l'origine très favorable aux métropoles, son projet de loi sur la mobilité a été, par exemple, largement atomisé. Lors de ces municipales, La République en marche sera très présente dans les communes de 9 000 à 30 000 habitants, qui forment le gros des troupes pour les élections sénatoriales de septembre 2020.

Existe-t-il des précédents aux alliances de ce parti avec des maires tantôt de gauche, tantôt de droite ?

La matrice de La République en marche est l'alliance de type « troisième force » entre les partis de la IVe République qui n'étaient ni gaullistes ni communistes, c'est-à-dire les socialistes de la SFIO, les démocrates-chrétiens du MRP, les radicaux et d'autres petites formations issues du centre droit ou du centre gauche. Des unions qui, dans beaucoup de villes, ont perduré jusqu'en 1977 et aux alliances entre le nouveau PS issu du congrès d'Epinais, le PCF et les radicaux de gauche. A Marseille, le maire socialiste Gaston Defferre comptait par exemple dans son équipe un jeune élu de droite : Jean-Claude Gaudin. La République en marche s'inscrit dans cette veine-là. Quand la tête de liste qu'elle soutient sera plutôt de gauche, elle ira chercher un représentant de la chambre de commerce ; lorsqu'elle sera plutôt de droite, elle fera appel à un responsable du secteur associatif ou culturel.

Comment expliquez-vous la dépolitisation des programmes aux municipales ?

Ce phénomène tient notamment au fait que les principes du socialisme municipal des années 1970 ont été repris par d'autres. La maîtrise du foncier pour éviter la spéculation immobilière et la gamme élargie d'activités pour le temps libre font consensus. Il en est de même pour les tarifs sociaux dans les crèches ou les cantines scolaires. Le quotient familial est devenu l'unité de valeur de tous les barèmes. Les collectivités ont pallié le désengagement de l'Etat. Dans le même temps, les maires « clivant » sont devenus plus rares. A Grenoble, en 2014, Eric Piolle (EELV) a bataillé contre la publicité urbaine et la venue du Tour de France. Son laboratoire municipal s'exportera-t-il ? Rien n'est moins sûr. La protection de l'environnement est déjà omniprésente dans les documents d'urbanisme. Des villes moyennes comme Besançon, Caen, Dijon ou Le Mans disposent de lignes de tramway. Mais les crédits publics venus de la région, de l'Etat et de l'Europe sont moins abondants que dans les années 2000. L'écologie, lors de ces municipales, ne pourra donc plus reposer sur des grands projets. « La ratiomania », fondée sur des critères stricts d'endettement, a transformé les maires en techniciens. Pour eux, toute la difficulté est d'être visionnaires dans un environnement dominé par l'interco. En dehors d'un Gérard Collomb à Lyon ou d'un François Rebsamen à Dijon, il n'y a plus d'élus emblématiques. Mais la force des maires tient à la durée de leur mandat, passée, en 1929, de quatre à six ans pour, déjà, prendre en compte une plus forte « technicisation » de la fonction. Ce mandat long leur permet de présenter un bilan qui demeure identifié par les électeurs.